

arriva au cours des années à en remonter sur les terrains les plus divers à d'aucuns plus titrés que lui.

Entrevoyant les perspectives d'avenir de notre économie nationale, il créa dès l'âge de 24 ans un bureau de brevets d'invention. Cet office^{o)} prit rapidement une extension dépassant toutes les prévisions et permit à Dumont d'affirmer sa personnalité et ses connaissances techniques et juridiques au cours de nombreux congrès internationaux organisés par l'« Union pour la protection de la propriété industrielle ».

Les *mémoires* et *communications* qu'il présenta à ces Congrès suscitèrent beaucoup d'intérêt et parurent sous forme de brochures, dont nous donnons ci-dessous la nomenclature :

Grand-Duché de Luxembourg, Extrait du Recueil général de la législation et des traités concernant la propriété industrielle, publié par le Bureau international de Berne. Neufchâtel 1897. — Rapport présenté au Congrès international de la propriété industrielle, Exposition universelle de Paris 1900 (Vve Léon Buck 1900). — Revision de la Convention d'Union. Brevets d'invention. Obligation d'exploiter. Communication présentée au congrès de Berlin. V. Buck, 1904 (A paru également en une traduction anglaise). — Bericht über das gewerbliche Eigentum im Grossherzogtum Luxemburg. Internationaler Congress für gewerblicher Rechtsschutz Berlin 1904. (A paru également en une traduction anglaise). — Le G.-D. de Luxembourg et la Convention d'union pour la propriété industrielle. Liège, 1905. — Compte-rendu des faits intéressant la propriété industrielle dans le Grand-Duché de Luxembourg, présenté au Congrès de Bruxelles 1910. St Cloud 1910. — Rapports présentés au Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale. Luxembourg 1910. — La protection littéraire et artistique dans le G.-D. de Luxembourg. Paris 1910. — Rapport at the Congress of Nancy of the Association internationale pour la protection de la propriété industrielle on September 1909. Vve L. Buck 1910.

Collaborateur de la « Propriété industrielle », organe du Bureau international paraissant à Berne, Charles Dumont y traita à différentes reprises des événements marquants de la vie économique du Grand-Duché. ^{oo)}

Au point de vue musical il était lui-même un excellent exécutant ayant obtenu dans sa jeunesse un premier prix de violon à l'école de musique de Luxembourg. Il avait 18 ans lorsque, au cours de la soirée musicale et littéraire organisée à l'Athénée le 5. 2. 1875, il interpréta la Fantaisie brillante de Bériot (époux de la Malibran), accompagné au piano de son ami Charles LARUE, futur président de la Cour supé-

^{o)} Repris après la mort de Charles Dumont par M. Raymond de MUYSER.

^{oo)} V. entre autres un article concernant la création d'un registre aux firmes à Luxembourg, article reproduit au numéro du 2. 11. 1909 de « l'Indépendance Luxembourgeoise ».